

Bzz Ils protègent les abeilles

Viticulture et apiculture sont compatibles à condition de prendre des précautions pour les abeilles. À Buzet, elles supportent même la proximité des insecticides.

Aux yeux du grand public, les abeilles sont sacrées. Les Vignerons de Buzet, dans le Lot-et-Garonne, l'ont bien compris. « Début 2014, nous avons entendu parler de Bee Friendly, un label européen créé par une association d'apiculteurs pour distinguer les produits et les procédés respectueux des insectes pollinisateurs. Mais, à l'époque, il n'existait pas de cahier des charges spécifique à la viticulture. En 2014, nous en avons donc élaboré un avec l'association », rapporte Carine Magot, la responsable du vignoble. Ce cahier des charges est basé sur la traçabilité, la préservation

de la biodiversité et dresse une liste des produits interdits dont font partie les fameux néonicotinoïdes (thiaméthoxam) et les pyréthrinoïdes (deltaméthrine, cyperméthrine et alphaméthrine). « Mais, il y a d'autres insecticides pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée et les tordeuses », explique Carine Magot. En accord avec les apiculteurs, la coopérative a retenu le tau-fluvalinate (Klartan) contre la cicadelle de la flavescence dorée et l'indoxacarbe (Steward) contre les vers de la grappe et la cicadelle verte, deux matières actives peu toxiques pour les abeilles.

Pas d'impact du Klartan

La coopérative a également serné des espèces mellifères dans ses

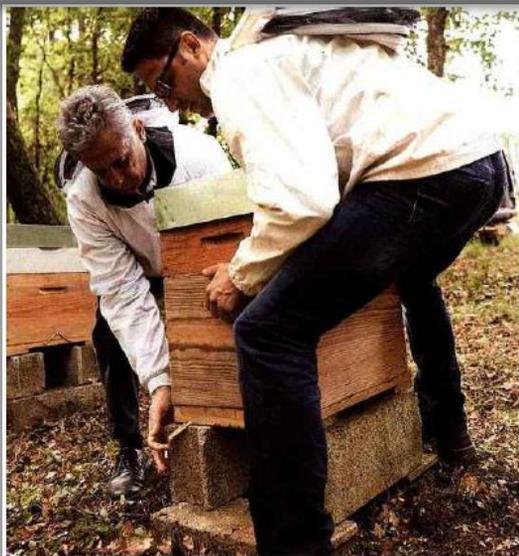
vignes et s'est mise à y planter des haies avec des essences intéressantes pour les abeilles. Fruit de ses efforts, elle a obtenu le label Bee Friendly pour la première fois en 2014 pour les domaines de Gueyze et de Brazalem qu'elle exploite elle-même, puis en 2015 pour ceux de Padère et du Bouchet qui lui appartiennent également. Ce label est remis en jeu chaque année et renouvelé après un audit attestant que le cahier des charges a été respecté. En 2016, Buzet franchit un nouveau cap. En collaboration avec les apiculteurs, la coopérative installe quatre ruches sur le domaine de Gueyze. Des ruches connectées! « On peut suivre leur poids en continu. On voit si nos pratiques ont un impact sur leur

fonctionnement, explique Carine Magot. Chaque matin, lorsque les abeilles sortent butiner, le poids des ruches diminue puis il remonte le soir quand elles rentrent. Ce qui est encourageant, c'est que nous n'avons pas vu d'impact sur les abeilles de notre traitement insecticide contre la cicadelle de la flavescence dorée. Nous sommes intervenus la nuit avec du Klartan. Les jours suivants, le poids des ruches n'a pas baissé, preuve qu'elles n'ont pas perdu d'abeilles. Nous n'avons pas vu non plus de changement après le roulage de l'enherbement effectué un rang sur deux. » La pesée des ruches en continu éclaire un autre phénomène. Au fur et à mesure de la saison, leur poids augmente du fait de la production de miel jusqu'à at-

Respectez la réglementation

La protection des abeilles est inscrite dans la réglementation. L'arrêté du 28 novembre 2003 interdit d'appliquer un insecticide ou un acaricide en période de floraison ou de production d'exsudats. Toutefois, par dérogation, vous pouvez intervenir avec un produit doté d'une mention « abeilles » à condition de traiter en dehors des périodes de butinage, c'est-à-dire qu'il faut intervenir tôt le matin, tard le soir ou pendant la nuit. Soyez également attentifs aux mélanges. Durant la floraison et la production d'exsudats, associer

un pyréthrinoïde avec un triazole ou un imidazole est proscrit. Il faut appliquer ces produits en deux temps : le pyréthrinoïde (avec la mention « abeilles ») d'abord, puis, 24 heures après, le triazole ou l'imidazole. À noter également la loi sur la biodiversité qui a signé la fin des insecticides de la famille des néonicotinoïdes dont fait partie le thiaméthoxam (Luzindo, Reason). À partir du 1^{er} septembre 2018, ils ne pourront être utilisés que par dérogation et seront définitivement interdits le 1^{er} juillet 2020.



LES VIGNERONS DE BUZET ont installé leurs premières ruches au domaine de Gueyze. Elles sont équipées d'un système de pesée qui permet de suivre l'état de la ruche à distance. (COOPÉRATIVE DE BUZET)